

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

à 18h00, à SAINT-AULAYE

### COMPTE RENDU

**PRESENTS** : M. LAGRENAUDIE, MM. EYMARD, JAULIN, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, FERNANDES, MM. CONESA, Mmes HUGUES, ROUQUETTE, CAILLAT, MARTY, MM. DESSAIGNE, JOSSIEN, Mmes WOLF, DUCHÊNE.

**ABSENTS** : Mme BACQUEY (pouvoir à Mme GRANGE), MM. TRAISSAC, RAPEAU.

**Secrétaire** : M. EYMARD.

#### 1- Adressage.

Afin de faciliter la localisation des habitations pour les secours, l'acheminement des colis et du courrier, mais aussi pour l'optimisation des services (services à la personne, déploiement des réseaux [eau, électricité, fibre]), il est nécessaire que toutes les voies aient une dénomination et les habitations une numérotation. Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Générale des Collectivités Territoriales. Sur le rapport de Messieurs Eymard et Varin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer les voies suivantes :

<b>Allée des Muriers</b>	<b>Route de Bordeaux</b>
<b>Avenue du Périgord</b>	<b>Route de Chambrillaud</b>
<b>Avenue François Mitterrand</b>	<b>Route de Chenaud</b>
<b>Chemin des Petites-eaux</b>	<b>Route de Durefort</b>
<b>Chemin du Bournat</b>	<b>Route de Jamette</b>
<b>Impasse Chez Barre</b>	<b>Route de la Charrue</b>
<b>Impasse Chez Chespaud</b>	<b>Route de la Colline</b>
<b>Impasse Chez Gabaud</b>	<b>Route de la Double</b>
<b>Impasse Chez Mondot</b>	<b>Route de la Dronne</b>
<b>Impasse de la Bastide</b>	<b>Route de la Forêt</b>
<b>Impasse de la Mothe Rouge</b>	<b>Route de la Latière</b>
<b>Impasse de la Muscadière</b>	<b>Route de la Traverse</b>
<b>Impasse de la Solidarité</b>	<b>Route de la Vallée</b>
<b>Impasse de Salamou</b>	<b>Route de Léparon</b>
<b>Impasse des Chênes</b>	<b>Route de Mussidan</b>
<b>Impasse des Gêmeaux</b>	<b>Route de Parcou</b>
<b>Impasse des Grands Champs</b>	<b>Route de Pierre Naud</b>
<b>Impasse des Hortensias</b>	<b>Route de Plaisance</b>
<b>Impasse des Pêcheurs</b>	<b>Route de Ribérac</b>
<b>Impasse des Remparts</b>	<b>Route de Saint Vincent</b>
<b>Impasse du Bois joli</b>	<b>Route des Ajoncs</b>

<p> <b>Impasse du Relais</b>  <b>Impasse du Stade</b>  <b>Impasse le Faurat</b>  <b>Impasse le Ricard</b>  <b>Impasse du Petit Brégou</b>  <b>Place Brémond</b>  <b>Place des Chênevières</b>  <b>Place du 11 novembre 1949</b>  <b>Place Jean Moreau</b>  <b>Place Louis Cazenave</b>  <b>Place Pasteur</b>  <b>Place Pierre de Coubertin</b>  <b>Résidence la Garenne</b>  <b>Résidence les Henrys</b>  <b>Route de Bel Arbre</b>  <b>Rue de la Félibrée</b>  <b>Rue de la Madrague</b>  <b>Rue de la Ruche</b>  <b>Rue de l'Eglise</b>  <b>Rue des Arts</b>  <b>Rue des Boutons d'Or</b>  <b>Rue des Charmilles</b>  <b>Rue des Coquelicots</b>  <b>Rue des Faux Christs</b>  <b>Rue des Fours Banaux</b>  <b>Rue des Hirondelles</b>  <b>Rue Jean Jaures</b>  <b>Rue Jean Laby</b>  <b>Rue Jean Moulin</b>  <b>Rue Jean Vrillaud</b>  <b>Rue Jouffrey</b>  <b>Ruelle du Vieux Port</b>  <b>Rue Louis Dutrey</b>  <b>Rue Lucien Dorcenne</b>  <b>Rue Ludovic Trarieux</b>  <b>Rue Marcel Dalla-Corte</b>  <b>Rue Saint-Jacques de Compostelle</b>  <b>Rue Vivaldi</b>  <b>Voie de l'Artisanat</b>  <b>Square Pr François Viault</b>  <b>Route de Servanches</b>  <b>Promenade des Lavandières</b>  <b>Ancienne Route du Prieuré</b>  <b>Passage du Renard</b>  <b>Passage du Petit Paris</b>  <b>Passage Raoult Capot</b> </p>	<p> <b>Route du Cantou</b>  <b>Route des Coulaudes</b>  <b>Route des Coulemelles</b>  <b>Route des Deux Hameaux</b>  <b>Route des Nauves</b>  <b>Route des Sangliers</b>  <b>Route du Four à Pain</b>  <b>Route du Plateau</b>  <b>Route Podio Mangore</b>  <b>Route du Pont</b>  <b>Route du Soleil</b>  <b>Route du Toupinier</b>  <b>Route du Grand Brégou</b>  <b>Route de la Gilardie</b>  <b>Rue Berthe Morisot</b>  <b>Rue Camille Claudel</b>  <b>Rue de Bel-Air</b>  <b>Rue des Jardins</b>  <b>Rue des Marguerites</b>  <b>Rue des Palombes</b>  <b>Rue des Puits</b>  <b>Rue du Collège</b>  <b>Rue du Docteur Georges Ladouch</b>  <b>Rue du Docteur Hippolyte Lacroix</b>  <b>Rue du Docteur Paul Broquaire</b>  <b>Rue du Docteur Pierre Rousseau</b>  <b>Rue du Général de Gaulle</b>  <b>Rue du Maréchal Leclerc</b>  <b>Rue du Montillard</b>  <b>Rue du Moudelou</b>  <b>Rue du Moulin</b>  <b>Rue Eugène Leroy</b>  <b>Rue Françoise Giroud</b>  <b>Rue Georges Sand</b>  <b>Rue Henri Belhomme</b>  <b>Rue Jacquou le Croquant</b>  <b>Rue Jean Charles</b>  <b>Rue Jean Garraud</b>  <b>Promenade du Lavoir</b>  <b>Place 19 mars 1962</b>  <b>Place de la Concorde</b>  <b>Route de Chante-Merle</b>  <b>Place Champ de foire</b>  <b>Place Jean Bourbon</b>  <b>Place des tilleuls</b> </p>
---	--

De plus, le Conseil devra aussi se prononcer sur les modifications des noms de rue suivantes :

L'avenue de la Libération devient une partie de l'Avenue du Périgord.  
 La rue Pasteur devient La rue des Arts  
 Une partie de la rue Trarieux devient une partie de l'Avenue du Périgord.  
 La rue des Grands Champs devient une partie de la Route de Chenaud.  
 La rue du Bournat devient La rue Jacquou le Croquant.  
 Une partie de l'impasse de la Muscadière devient l'Impasse de la Bastide  
 Une partie de la route de La Double devient une partie de l'Impasse des Remparts  
 La route du pont rouge devient une partie de la Route de Ribérac.

Enfin ? les noms de rues suivantes sont à supprimer : rue du Pont Rouge, rue des Grands Champs, rue Pasteur, rue du Bournat et avenue de la Libération.

Le Conseil Municipal accepte la création des voies et la modification des voies sur Saint Aulaye-Puymangou, à l'unanimité.

## **2- Puymangou : Ma Commune Zero Waste.**

Le SMICVAL propose d'adhérer en faveur du zéro plastique à usage unique. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **3- Subvention aux associations.**

### **● SEGPA de Ribérac :**

Les élèves de la SEGPA du collège Arnaut Daniel de Ribérac préparent un voyage scolaire en Bretagne qui a pour objectif de leur faire vivre une semaine d'école de voile tout en découvrant certains métiers sur place. Ce projet concerne 46 élèves de la 6e à la 4e dont 2 sont résidents de Saint-Aulaye.

Pour couvrir l'ensemble des dépenses liées au projet (le séjour en école de voile et le transport), nous prévoyons une participation aux familles de l'ordre de 120 euros. Le foyer socio-éducatif (FSE) du collège participe pour un peu plus de 1700 euros et l'établissement pour 1800 euros environ. Nous demandons une subvention au département de l'ordre de 1300 euros soit 10% du coût du projet. La taxe d'apprentissage permet de financer les déplacements vers les entreprises locales à hauteur de 1000 euros. Les élèves prévoient de réunir au moins 250 euros par des actions diverses (vente de gâteaux, tombolas). Le Conseil décide, à l'unanimité, de verser 50€ par enfant.

### **● Subvention Collège Dronne Double :**

L'an dernier, une subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire avait été accordée par le Conseil Municipal. Au vu de la situation sanitaire, ce dernier n'a pas été fait. La Principale du Collège Dronne-Double demande que le Conseil l'autorise à dispenser de cette somme pour un autre projet pédagogique. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **4- Régie Cinéma :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération de création de la régie de recettes du Cinéma Le Studio en ajoutant un produit de recettes supplémentaire, à savoir la vente d'affiches de cinéma.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente, soit :

- 4 € pour les affiches mesurant 40 x 60 cm
- 6 € pour les affiches mesurant 120 x 160 cm

#### **5- Salle de cinéma : tarif de location :**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'un tarif de location de la salle de cinéma (salle seule et salle avec projectionniste). Ce projet sera étudié lors du prochain conseil.

#### **6- Remboursement :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat de remboursement au nom de Monsieur Pierre Marceteau, qui a acheté pour la manifestation Octobre Rose, une guirlande lumineuse qui entoure le ruban rose accroché sur la façade de la Mairie ainsi que sa fixation. La somme à rembourser est de 52.70€ TTC.

#### **7- Éco-lotissement La Vallade.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, qui avait été voté en novembre 2018 car une erreur de calcul a été faite dans le montant de la répartition des honoraires, et d'accepter l'avenant n°2.

Le montant de la répartition suivant l'avenant n°1 était le suivant :

- G. LAIZÉ: 11 485.08 €HT
- C. BROICHOT: 2 490.39 €HT
- BE CONTROL: 16 348.67 €HT

Soit un total de 30 324.14 €HT alors que le marché global présente un total de 29 298,69€HT

Il est proposé que le montant de la répartition suivant l'avenant n°2 soit le suivant :

- G. LAIZÉ: 10 972.36 €HT
- C. BROICHOT: 1 977.66 €HT
- BE CONTROL: 16 348.67 €HT

Soit un total de 29 298,69€HT.

#### **8- Maison des associations rue Jean Garraud : avant-projet définitif et estimatif :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avant-projet définitif, l'estimatif des travaux d'un montant de 391 600€HT et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

#### **9- Recrutement d'un manager de commerce : portage du projet :**

Suite à la décision des conseils municipaux de Saint Aulaye-Puymangou et de La Roche-Chalais de créer un poste de manager de commerce pour 17.5h/semaine et dans l'optique de demander un cofinancement de la Banque des Territoires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de portage de l'opération avec la commune de La Roche-Chalais.

#### **10- Vente d'un matériel communal :**

Le Conseil Municipal accepte la vente d'un compresseur de marque Maco hors d'usage, pour un montant de 200€.

#### **11- Rapport sur la qualité comptable de la Commune :**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport établi par Monsieur de Vencay sur la qualité comptable de la Commune, notant le très bon travail des services administratifs comptables plaçant notre commune au-dessus de la moyenne nationale.

### **12- Bilan saison touristique :**

Yannick LAGRENAUDIE, Président de la Communauté de Communes, en charge du tourisme, présente le bilan de la saison 2021, suite à la réunion organisée le 5 octobre à destination de tous les acteurs du tourisme du territoire communautaire.

Il apparaît que la saison peut être qualifiée de bonne malgré les contraintes dues à la situation sanitaire et à la faible présence des Britanniques, compensée par une présence importante de Belges et de Hollandais.

De nouvelles animations sont à l'étude pour diversifier l'offre touristique et intéresser un plus large public.

### **13- Remerciements :**

L'association le Club des Amis du Berger Picard, par la voix de son président, exprime toute sa reconnaissance et gratitude pour le soutien de la municipalité lors de la Nationale d'Élevage des Bergers Picards qui a eu lieu le 26 septembre.

Madame Elma remercie la Municipalité de s'être associée au deuil de son compagnon Jacques Vivier.

**En bref :** Monsieur le Maire fait part de deux courriers du Conseil Départemental concernant l'attribution du fond de péréquation de la Taxe professionnelle, d'un montant de 5 611.34€ (contre 5 712.07€ en 2020) et l'attribution du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement, d'un montant de 41 969.88€ (contre 38 520.86€ en 2020).

L'ordre du jour étant épuisé à 20h40, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 23 novembre 2021 à 18 heures 30.